



**Durbuy, ce lundi 18 mai 2020**

**Concerne : Projet de Motion contre tout projet d'enfouissement des déchets hautement radioactifs de l'ONDRAF sur le territoire de la commune de Durbuy - Motivation**

**Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et messieurs les Echevins,  
Chers collègues,**

**La presse a largement relayé les craintes de la Ministre Grand-Ducale de l'Environnement face au projet du Gouvernement fédéral d'organiser une enquête sur un projet d'importance sociétale, sanitaire, politique et budgétaire concernant l'enfouissement des déchets nucléaires. Depuis lors, de nombreuses communes de notre province s'interrogent et se mobilisent.**

**Les déchets nucléaires constituent la principale pollution des centrales nucléaires ; s'ajoutent à ceux-ci leurs produits dérivés, tels ceux à destination médicale ou militaire . Cette production de déchets dangereux n'a jamais résolue depuis la construction de la première centrale nucléaire dans notre pays.**

**Enfouir plus de 13.000 m<sup>3</sup> en sous-sol, sans connaître la réaction de la roche, de l'argile, ou sans connaître le système politique qui existera dans quelques siècles est dangereux, et mérite une information sereine, objective et sérieuse de la population.**

**Lancer ce type d'enquête en pleine période de pandémie est incompréhensible : comment expliquer de façon ouverte et claire les enjeux à la population sans possibilité d'organiser des réunions d'information, des débats dans les médias au moment où institutions et citoyens sont absorbés, fatigués par la lutte contre la pandémie en cours ?**

**Certes, il s'agit d'une première consultation publique, et il y en aura beaucoup d'autres. Mais celle-ci est d'importance, car elle porte sur le principe du stockage par enfouissement à 300 ou 400 m de profondeur. Et ce, de façon irréversible.**

**Toutes les communes de Belgique sont susceptibles de devenir la poubelle nucléaire du pays, et la province de Luxembourg semble très ciblée.**

**Aussi, afin de permettre de se faire un avis sur la situation, accompagné d'un débat public, je vous propose d'adopter la présente motion demandant « *une prolongation de l'enquête publique de l'ONDRAF d'une période de six mois après la fin de la crise COVID 19 pour qu'un débat public et démocratique, en dehors de la période de crise, puisse s'organiser en toute transparence* ».**

**Je vous en remercie.**

**Eric Jurdant  
Chef du groupe ECOLO**

## **Projet de**

### **Motion contre tout projet d'enfouissement des déchets hautement radioactifs de l'ONDRAF sur le territoire de la commune de Durbuy**

Le Conseil communal de Durbuy, réuni en séance publique du 25 mai 2020 ;

Considérant que la destination finale des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie n'a pas été prévue au moment de la construction des centrales et qu'aucune décision politique n'a jusqu'ici été prise à cet égard ;

Considérant que l'Organisme National des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) propose au gouvernement fédéral d'adopter le « stockage géologique » (ou l'enfouissement) comme destination finale des déchets hautement radioactifs ;

Considérant que l'ONDRAF mène une consultation publique portant sur ce projet (intitulée « Une destination finale pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie en Belgique ») du 15 avril au 13 juin 2020 inclus, soit en pleine période de confinement, durant laquelle l'attention de l'opinion publique est légitimement focalisée sur la gestion de la pandémie du Covid-19 et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales ;

Considérant que la commune de Durbuy, non actuellement reprise comme commune potentielle, pourrait être concernée par un autre projet de recherche de lieux d'enfouissement de l'ONDRAF ;

Considérant que ce projet de l'ONDRAF est basé sur son Plan Déchets présenté en 2010, qui fut remis en question à deux reprises par l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire), en 2016 et 2017 ;

Considérant que les principaux aspects du présent projet restent inconnus, aucune information quant aux modalités concrètes du stockage de ces déchets (lieu, moment et méthodes) n'étant à ce stade spécifiée ;

Considérant qu'il est impossible de s'assurer que la solution de « stockage géologique » proposée par l'ONDRAF soit totalement sécurisée, notamment parce que les aléas sismiques sont imprévisibles sur des échelles de temps aussi longues que de l'ordre du million d'années ;

Considérant qu'en Suède, la justice a rejeté le 23 janvier 2018 le « projet de stockage géologique » dans la mesure où il comporte de trop nombreuses incertitudes sur la tenue à long terme des conteneurs de déchets qui seraient entreposés dans le stockage géologique tel qu'envisagé aujourd'hui ;

Considérant qu'il n'existe aucune étude d'incidences à l'étranger sur le stockage géologique en tant que « concept », ni de site de stockage de déchets hautement radioactifs qui soit pleinement fonctionnel ailleurs dans le monde ;

Considérant que l'enfouissement des déchets radioactifs engagerait la Belgique sur une durée d'au moins 300.000 ans et coûterait au moins 10,7 milliards ;

Considérant que le « stockage géologique » des déchets radioactifs serait à terme irréversible ;

Considérant que l'ONDRAF n'a pas encore mené d'étude approfondie sur les solutions alternatives au « stockage géologique », comme exigé par l'AFCN et la population belge ;

Considérant qu'il n'y a aucune nécessité de décider dès à présent sur une solution finale ou définitive de stockage des déchets hautement radioactifs (le gouvernement des Pays-Bas a, par exemple, décidé le 29 janvier 2018 de reporter toute décision définitive à l'an 2100) ;

Considérant qu'il n'existe pas de « bonne solution » pour les déchets radioactifs, et qu'il est donc nécessaire de rechercher démocratiquement la moins mauvaise, et de la justifier publiquement ;

Sur proposition du groupe Ecolo en sa séance du 25 mai 2020,

Statuant à ...

DÉCIDE de s'opposer au projet d'enfouissement proposé actuellement par l'ONDRAF.

EXIGE une prolongation de l'enquête publique de l'ONDRAF d'une période de six mois après la fin de la crise COVID 19 pour qu'un débat public et démocratique, en dehors de la période de crise, puisse s'organiser en toute transparence.

CHARGE le Collège de transmettre cette motion du Conseil communal au Directeur général de l'ONDRAF et à la Ministre fédérale de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable dans les meilleurs délais.